

L'État de droit, un totem aux mille facettes



Article rédigé par *Conflits*, le 18 octobre 2023

Source [Conflits] : La question de l'État de droit peut sembler secondaire et ne concerner que les initiés. L'ouvrage de Ghislain Benhessa (*Le Totem de l'État de droit, Concept flou, conséquences claires*), docteur en droit public, avocat, philosophe et enseignant à l'Université de Strasbourg est là pour nous convaincre du contraire.

Devenu un argument politique, fréquemment employé, il s'agit pourtant d'un concept philosophico-juridique difficile à définir.

C'est avant tout à ce travail de définition que se livre Benhessa, non sans déplorer que les promoteurs actuels de ce concept ne s'encomrent pas de la même rigueur intellectuelle en ayant fait de cette notion le « talisman ultime des démocraties occidentales, qui signifie tout à la fois, dans un gigantesque maelstrom, séparation des pouvoirs, indépendance de la justice, égalité devant la loi, transparence de l'action publique, liberté de la presse et de l'audiovisuel, pluralisme des partis politiques, et naturellement défense des droits fondamentaux et lutte contre les discriminations [...] Un talisman dont les pouvoirs s'accroissent à mesure que d'énormes droits lui sont implémentés, en fonction du contexte et des demandes sociales. »

L'État de droit est désormais cet outil permettant de faire passer l'intérêt général au second plan, forgeant un édifice dont les contours changent au gré de « valeurs protéiformes » défendus becs et ongles par le juge, figure centrale d'un système privilégiant la légalité à la légitimité ; en somme, « *l'État de droit est devenu l'exercice du droit contre l'État* », « *l'outil de privatisation du monde au détriment du collectif, le cheval de Troie des doléances les plus diverses et les plus chamarrées.* », un « *dédale des libertés et des droits fondamentaux, sous l'autorité des juges.* »

[Lire la suite](#)

18/10/2023 01:00